

Bachelier en Informatique et systèmes orientation gestion technique des bâtiments - domotique

HELHa Charleroi 185 Grand'Rue 6000 CHARLEROI
Tél : +32 (0) 71 41 94 40 Fax : +32 (0) 71 48 92 29 Mail : tech.charleroi@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

DOM130 INSTALLATIONS ELECTRIQUES PRATIQUES 2			
Code	TEID1B30DOM	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Pierre CATINUS (pierre.catinus@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement a pour but de familiariser l'étudiant à l'électricité générale ainsi que plus spécifiquement à l'électricité du bâtiment

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer et informer**

- 1.2 Mener une discussion, argumenter et convaincre de manière constructive
- 1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat
- 1.5 Présenter des prototypes de solution et d'application techniques

Compétence 3 **S'engager dans une démarche de développement professionnel**

- 3.2 S'informer et s'inscrire dans une démarche de formation permanente
- 3.3 Développer une pensée critique

Compétence 4 **S'inscrire dans une démarche de respect des réglementations**

- 4.1 Respecter le code du bien-être au travail
- 4.3 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique

Acquis d'apprentissage visés

Etablir les schémas électriques pour une installation électrique domestique.

Etablir un devis matériel pour une installation électrique domestique.

Réaliser les montages électriques d'une installation électrique domestique

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TEID1B30DOM · DOM130 INSTALLATIONS ELECTRIQUES PRATIQUES 2 24h / 2 C

Cette activité d'apprentissage comprend les parties suivantes :

Installations électriques pratiques 2 24 h

Contenu

raccordement des coffrets de distribution électrique

circuit de prises de courant

montage interrupteur:

- unipolaire
- bipolaire
- double allumage
- deux directions
- inverseurs
- télérupteurs
- carillon
- minuterie

Démarches d'apprentissage

Séance de travaux pratiques:

Chaque séance commence par une explication théorique sur le travail à réaliser suivie par une réalisation pratique

Dispositifs d'aide à la réussite

L'enseignant se tient à la disposition des étudiants pour répondre à leurs questions.

Une séance d'explication est prévue durant la semaine de blocus.

Ouvrages de référence

- Règlement général des installations électriques RGIE
- Manuel d'utilisation de TRIKKER:https://www.bluebits.be/media/Handleiding_Trikker_fr.pdf
- Thierry Gallauziaux, David Fedullo: éd Eyrolles- Mémento de schémas électriques: Tome 1-2

Supports

Tous les documents utiles sont mis à disposition sur la plateforme

4. Modalités d'évaluation

Principe

1ère session Q2

- Evaluation continue 100%
 - L'évaluation porte sur la réalisation de travaux pratiques.
chaque travail recoit les appréciations sur les points suivants
 - Participation à l'activité (présence, soutien aux collègues, etc.)
 - schémas électriques
 - réalisation pratique
 - Fonctionnalité / dépannage
 - Ordre et propreté

La note globale EC est obtenue en effectuant la moyenne géométrique des travaux programmés (approximativement :8 travaux)

2ème session: Q3

- Evaluation continue 35%

L'étudiant récupère la note d'évaluation continue du Q2: elle intervient pour 35% de la cote finale

- EXamen pratique 65%

une épreuve pratique est organisée en fin de quadrimestre

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc	100	Evc	35
Période d'évaluation					Exp	65

Evc = Évaluation continue, Exp = Examen pratique

Dispositions complémentaires

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

Un certificat médical entraîne, au cours de la même session, la représentation d'une épreuve similaire (dans la mesure des possibilités d'organisation).

Référence au REE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).